



Mission régionale d'autorité environnementale  
Grand Est

---

## Communiqué de Presse

### Avis rendus par la MRAe Grand Est décembre 2018

---

Metz, le 21 décembre 2018

La MRAe Grand Est s'est réunie le 5 décembre. Elle a formulé :

- Un avis sur le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nogent-sur-Seine (10) ;
- Un avis projet concernant un parc éolien à Granges-sur-Aube et Marsangis (51), par la société du parc éolien les Bouchats ;
- Un avis projet concernant une carrière à Thaon-les-Vosges (88) par la société Sagram ;
- Un avis projet concernant une centrale d'enrobage à Ville-sous-la-Ferté (10) par la société Jean Poirié ;
- Un avis projet concernant la création du lotissement « Haslen » par le crédit mutuel à Schweighouse (67).

#### Les avis sur plan/programme de la MRAe Grand Est

##### Révision du plan local d'urbanisme de la commune de Nogent-sur-Seine.

La commune de Nogent-sur-Seine dans l'Aube, compte 5 965 habitants (2015). La révision de son plan local d'urbanisme (PLU) est soumise à évaluation environnementale en raison de la présence d'un site Natura 2000.

Le projet de PLU s'appuie sur des hypothèses de croissance importante de la population aux horizons 2030 (6 500 habitants) et 2050 (7 500), sans rapport avec la stagnation observée depuis les années 2000. Les densités prévues sont faibles (12, voire plutôt 10 logements à l'ha).

Le principal enjeu de ce dossier est donc la consommation d'espaces agricole et naturel. L'Autorité environnementale se félicite des efforts importants consentis sur la réduction des espaces ouverts à l'urbanisation au regard du PLU actuel. Les surfaces à urbaniser restent cependant bien trop importantes : 20,6 ha pour répondre aux besoins à 2030, 41 ha pour ceux à 2050. Elle rappelle qu'en l'absence de SCoT, le principe d'urbanisation limitée interdit, sauf dérogation, toute ouverture à l'urbanisation en dehors du périmètre actuellement urbanisé. Elle recommande à la commune de revoir ses hypothèses de croissance et de densités de logement, d'en tirer les conséquences et de réduire drastiquement, les extensions urbaines et de les limiter aux seules opérations nécessitant des surfaces non disponibles en densification (équipements collectifs, services publics, logements collectifs).

#### Les avis sur projet de la MRAe Grand Est

##### 3 projets de parcs éoliens sur les communes de Granges-sur-Aube, Marsangis, Saint-Saturnin et Thaas (51), portés par la société « Parc éolien des Bouchats » :

La société « Parc éolien des Bouchats » projette de construire et d'exploiter 3 parcs sur les territoires de Granges-sur-Aube, Marsangis, Saint-Saturnin et Thaas, dans la Marne. Ces projets comprennent au total 9 aérogénérateurs. Cet ensemble vise une zone géographique favorable au développement éolien, définie par le schéma régional de l'éolien de Champagne-Ardenne. Il vient s'insérer au sein d'un pôle éolien existant dit « la Chapelle » composé de 17 aérogénérateurs répartis sur 3 sites.

L'Autorité environnementale recommande de vérifier les conclusions de l'étude d'impact à la lumière des résultats obtenus dans le cadre des suivis environnementaux et de fonctionnement des éoliennes du pôle de la Chapelle. Elle recommande également de renforcer le suivi du comportement des oiseaux et des chauves-souris, afin de s'assurer de leur préservation et le cas échéant, de faire évoluer les mesures prises pour leur protection. Elle recommande enfin de veiller à la réalisation d'une étude acoustique confirmant le caractère maîtrisé et limité des éventuelles nuisances sonores.

#### **Projet d'exploitation d'une carrière à Thaon-les-Vosges (88) par la société Sagram :**

La société Sagram est autorisée depuis 2004 à exploiter 490 000 t par an de matériaux alluvionnaires sur la commune de Capavenir Vosges. Elle sollicite l'autorisation de renouveler et d'étendre cette carrière. La production sera d'un maximum de 490 000 t de matériaux par an pendant 14 ans (12 années d'exploitation et 2 de remise en état). Le gisement est évalué à 4 500 000 t au total, dont 2 900 000 t dans la partie en renouvellement et 1 600 000 t dans la partie en extension, sur une surface de 70 ha.

La demande est justifiée par un marché encore malheureusement important de matériaux alluvionnaires malgré un gisement limité et contraint. Elle bénéficie de la proximité d'installations portuaires permettant le transport fluvial d'une partie des matériaux produits qui épargne du transport par camion.

Le dossier présente des insuffisances. L'Autorité environnementale présente plusieurs recommandations majeures à l'exploitant, dont la principale est de présenter les solutions de substitution à la consommation de matériaux alluvionnaires qu'il met en place pour limiter ses prélèvements.

#### **Projet d'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud à Ville-sous-la-Ferté (10) de la société Jean Poirier**

La société Jean Poirier SARL sollicite l'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud sur la commune de Ville-sous-la-Ferté (10), à proximité de l'autoroute A5 et d'une capacité de production moyenne de 50 000 tonnes d'enrobés par an.

La MRAe note l'absence de présentation des installations par un schéma clair de fonctionnement décrivant l'ensemble des produits entrants et sortants (nature et quantité). Ce schéma permettrait de comprendre, pour chaque étape de la fabrication des enrobés les risques et enjeux environnementaux.

L'Autorité environnementale pointe également la nécessité de démontrer le caractère négligeable de l'impact des rejets aqueux, de surveiller le paramètre HAP et d'assurer la surveillance des eaux souterraines.

Le sujet de l'émission de substances pouvant générer des odeurs doit être approfondi, de même que celui de la prise en compte des usagers de l'autoroute A5 dans l'étude de danger qui reste circonscrite au site et à son voisinage immédiat.

#### **Projet concernant la création du lotissement « Haslen » par le crédit mutuel à Schweighouse (67)**

Schweighouse-sur-Moder, commune du Bas-Rhin, souhaite créer un lotissement comprenant une centaine de logements, dont 40 en collectif, sur un terrain de 3,2 ha, en continuité du tissu urbain, à l'ouest de la commune. Ce projet est soumis à évaluation environnementale par décision du 20 novembre 2017.

Le projet initial a été modifié afin de mieux prendre en compte la présence de pieds de la Gagée des prés, espèce végétale protégée. L'aménagement du lotissement induit cependant la destruction d'une station de 1150 m<sup>2</sup> où la plante est présente. Des mesures de compensation sont prévues, que l'Autorité environnementale juge bien adaptées.

L'étude d'impact souffre cependant de quelques légères insuffisances dont, en particulier, l'absence d'un bilan des émissions de GES du projet.

\*\*\*\*

L'ensemble des avis et décisions sont publiés sur le site [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr) et transmis aux autorités administratives compétentes.

*La MRAe Grand Est délibère régulièrement pour émettre les avis et les décisions sur la prise en compte de l'environnement dans les plans, programmes, schémas, documents d'urbanismes et quelques projets, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme.*

*Les dossiers sont déposés à la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est qui assure l'instruction administrative, sous l'autorité fonctionnelle du président de la MRAe Grand Est.*

**À la date du 21 décembre, et depuis son installation mi-2016, 203 avis et 606 décisions ont été publiés pour les plans et programmes et 111 avis projets ont été publiés. (Pour 2018, depuis le 1er janvier : 291 décisions, 85 avis pour les plans programmes et 110 avis projets).**

**Contact presse**

**Alby Schmitt : 03 87 20 46 57**

[alby.schmitt@developpement-durable.gouv.fr](mailto:alby.schmitt@developpement-durable.gouv.fr)

**Maud de Crépy : 01 40 81 68 11**

[maud.de-crepy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:maud.de-crepy@developpement-durable.gouv.fr)

**Mélanie Mouëza : 01 40 81 23 73**

[melanie.moueza@developpement-durable.gouv.fr](mailto:melanie.moueza@developpement-durable.gouv.fr)